

Paris, le 26 octobre 2021

**Assemblée générale
extraordinaire
Mercredi 3 novembre 2021
(9h00-17h00)**

Hôtel Novotel Paris Centre
Tour Eiffel
61, Quai de Grenelle
75015 Paris

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers

Copie à :

*Mesdames et Messieurs les membres du Bureau
Mesdames et Messieurs les présidents de Conférences régionales
Mesdames et Messieurs les membres du collège ordinal*

Objet : Suites mobilisation en matière de secret professionnel - Définition d'un plan d'action

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,

Vous avez été nombreux à prendre des motions dans un contexte d'urgence, et je tenais vivement à vous remercier pour votre mobilisation que nous avons pu relayer au Ministère de la justice et sur les réseaux sociaux.

Le garde des Sceaux, conscient de cette mobilisation, a souhaité recevoir hier les trois instances nationales pour évoquer la problématique du secret professionnel.

Lors de cette réunion, j'ai pu rappeler, en accord avec le président du Conseil national des barreaux et le bâtonnier de Paris, que ce texte était inacceptable pour notre profession.

À l'occasion des échanges que nous avons pu avoir avec le garde des Sceaux et les autres représentants du Ministère de la justice, il a été décidé la mise en place d'un groupe de travail composé uniquement d'avocats.

Ce groupe, coordonné par Laurence Roques et Mathieu Boissavy et auquel Vincent Nioré, qui avait été également convié par le garde des Sceaux, a accepté de participer, rendra des propositions rédactionnelles très rapidement amendant le texte relatif au secret professionnel issu de la commission mixte paritaire, dans le but d'une protection absolue de ce secret.

Jérôme Dirou et Stéphane Nesa, membres du Bureau de la Conférence, participent à ce groupe aux côtés des confrères experts du CNB et du barreau de Paris.

Je tiens à vous préciser que le garde des Sceaux nous a fait part de ce qu'il souhaitait travailler avec la profession sur cet article 3 relatif au secret professionnel du projet de loi confiance dans l'institution judiciaire.

Par ailleurs, dans le prolongement de mon courrier de samedi dernier, je tenais également à vous informer que notre Bureau s'est réuni ce matin, dans le cadre d'une réunion exceptionnelle, afin d'évoquer ce sujet majeur.

Il nous est apparu essentiel, dans ce contexte où le projet de texte relatif au secret professionnel sera examiné la semaine du 15 novembre prochain, de vous convoquer à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en présentiel à Paris :

le mercredi 3 novembre prochain

Vous recevrez prochainement l'ordre du jour de cette réunion.

D'ores et déjà, je tenais à vous informer que cette réunion, pour laquelle nous assurerons une large publicité tant au niveau de la presse que des autorités politiques, se déroulera de la manière suivante :

1. Une première partie consacrée à l'enjeu sociétal que pose aujourd'hui le secret professionnel tel qu'il figure dans le texte adopté par la commission mixte paritaire

Nous allons inviter, pour cette première partie, des représentants politiques, des universitaires et des journalistes afin de présenter ces enjeux sociétaux de notre secret professionnel.

Cette partie sera l'occasion de dégager des éléments de langage clairs et vulgarisés, permettant au grand public d'être sensibilisé sur la question du secret professionnel, véritable enjeu d'un débat démocratique, en plein contexte de restrictions sanitaires et autres libertés publiques malmenées.

2. Une seconde partie réservée aux bâtonniers pour laquelle nous discuterons des conditions de notre mobilisation et définirons un plan d'action

Il nous apparaît essentiel de vous préciser qu'à cette occasion, nous vous présenterons également un kit de communication et évoquerons avec vous les actions de lobbying de terrain pouvant être mis en place notamment à destination des maires.

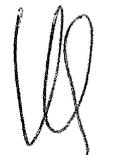
Nous aurons également à évoquer les autres actions de mobilisation des barreaux sur le terrain, celles-ci devant être déterminées lors de notre assemblée générale extraordinaire afin de pouvoir dégager une coordination unitaire et forte.

Je compte bien évidemment sur votre présence, vu l'importance du sujet et en dépit du bref temps qui nous est imparti pour pouvoir faire entendre notre position et influencer sur un texte qui porte atteinte de manière grave à notre profession en particulier, et à l'état de droit en général.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription que je vous remercie d'adresser par retour aux services de la Conférence.

Vous remerciant par avance pour votre participation,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Bâtonniers, l'expression de mes sentiments confraternellement dévoués.



Hélène FONTAINE

PJ : Bulletin d'inscription